

Bureau du 12 juillet 2017

L'an deux mil dix-sept, le douze juillet à vingt heures trente, les membres du Bureau du Syndicat d'aménagement et de gestion des eaux Layon Aubance Louets, légalement convoqués le quatre juillet, se sont réunis dans la salle du Layon à Faye d'Anjou - BELLEVIGNE-EN-LAYON, sous la présidence de Monsieur Dominique PERDRIEAU, Président.

Nombre de délégués en exercice : 15
Nombre de délégués présents : 11
Nombre de délégués votants : 11

• **ETAIENT PRÉSENTS :**

MEMBRES DU SYNDICAT :

MM Dominique PERDRIEAU - Thierry PERDRIAU - Emmanuel GODIN - Jean-Noël GIRARD - Jean-Jacques DERVIEUX - Jean-François VAILLANT - Jean-Pierre BODY - Pierre BROSELLIER - Serge LEFEVRE - Denis ASSERAY - Mme Marie-Claire BOUTIN.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :

M. Michel GAZEAU, Vice-Président d'honneur,
M. Laurent MOUNEREAU, Directeur,
M. Bruno VITRAI, Technicien GEMAPI/gestion quantitative,
M. Rémi VERCRUYSSSE, Sigiste.

• **ABSENTS/EXCUSÉS :**

MEMBRES DU SYNDICAT :

MM Jean-François CESBRON - François PELLETIER - Jean-Pierre COCHARD - Mme Christine TURC.

AUTRES :

Mme Nathalie MOISSET, Perceptrice.
Mmes Laëtitia BEILLARD et Marlène DELAFUYE, secrétaires - Mme Pascale GERVAIS, Chargée de communication/environnement - M Ludovic PÉAUD, Technicien de rivière.

**Délibération 2017-38 - Sensibilisation des écoles primaires sur le thème de l'eau -
Année scolaire 2017-2018**

M. le Président informe les membres présents que dans le cadre du SAGE Layon Aubance Louets, le Syndicat Layon Aubance Louets souhaite signer une convention avec le CPIE Loire Anjou et la Fédération de Pêche 49 pour la sensibilisation des écoles primaires sur le thème de l'eau. Cette action porte sur l'année scolaire 2017-2018 avec la mise en œuvre d'un programme pédagogique sur l'eau auprès de 15 classes de CE2, CM1 et CM2 d'écoles primaires, reposant sur plusieurs interventions en classe et en extérieur.

Le CPIE Loire Anjou intervient dans:

- la conception et la formalisation des modules et outils pédagogiques adaptés,
- la planification des interventions,
- le repérage des sites pour les animations « bilan de santé de ma rivière »,

- les animations des modules :
 - o Jouons au pays de l'eau,
 - o Bilan santé de ma rivière,
- la mise à disposition d'un fichier dématérialisé pour le module :
 - o Les économies d'eau.

La Fédération de Pêche 49 intervient dans :

- la conception et la formalisation des modules et outils pédagogiques adaptés,
- la planification des interventions,
- le repérage des sites pour les animations « Invertébrés de la rivière et de la mare »,
- les animations des modules :
 - o Invertébrés de la rivière et de la mare,
 - o Vertébrés et poissons de la rivière.

Des animateurs du CPIE Loire Anjou et de la Fédération de Pêche 49 interviendront pour le compte du Syndicat Layon Aubance Louets. Cette prestation est évaluée à un montant maximum de 11 500,00 € net de taxe. Elle fait l'objet de demandes de subventions auprès du Conseil Régional des Pays-de-la-Loire, de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

Le plan de financement prévisionnel se répartit de la façon suivante :

Plan de financement prévisionnel		
Organismes	Taux	Montant net de taxe
Agence de l'Eau Loire Bretagne	60%	6 900,00 €
Conseil Régional des Pays de la Loire	20%	2 300,00 €
Syndicat Layon Aubance Louets	20%	2 300,00 €
TOTAL	100 %	11 500,00 €

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, décident à l'unanimité :

- **d'approuver** le financement de cette opération,
- **de donner tout pouvoir** au Président pour mener à bien cette opération et de demander la subvention auprès :
 - ↳ de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne de 6 900,00 € (60%),
 - ↳ du Conseil Régional des Pays de la Loire de 2 300,00 € (20%),
- **d'autoriser** le Président à passer et signer les bons de commandes, conventions et tous documents se rapportant à cette opération.

Délibération 2017-39 - **Assistance juridique pour la révision du SAGE Layon Aubance Louets**

Au cours de la réunion du 27 janvier 2017, la Commission Locale de l'Eau (CLE) a validé la relance de la révision du SAGE Layon Aubance Louets :

- pour le mettre en conformité avec la loi sur l'eau et les milieux aquatiques de décembre 2006,
- pour le mettre en compatibilité avec le nouveau SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) Loire Bretagne 2016-2021,
- pour intégrer les conclusions de l'étude volume prélevable effectuée en partenariat avec le SAGE Evre-Thau-St-Denis.

Le calendrier de la révision prévoit la validation des documents du SAGE par la CLE fin 2017 et une approbation du SAGE par le Préfet début 2019.

La mise à jour des documents du SAGE est effectuée en interne à partir des documents validés par la CLE en 2013. Elle consiste en une actualisation :

- du diagnostic,
- de la stratégie,
- du PAGD (Plan d'Aménagement et de Gestion Durable) et du règlement,
- du rapport environnemental.

Des groupes de travail thématiques ont été constitués afin de travailler sur les dispositions et règles à mettre à jour.

Il est prévu de se faire assister par un cabinet d'expert juridique tout au long du processus de rédaction jusqu'à l'approbation par le Préfet.

L'objectif général de l'expertise juridique est de rechercher à optimiser la portée juridique du SAGE, tout en lui assurant une sécurité juridique maximum en cas de contentieux. Pour ce faire, elle doit notamment permettre à la CLE de finaliser le projet de SAGE sous une forme à la fois :

- conforme aux articles du code de l'environnement régissant le contenu du PAGD et du règlement d'un SAGE,
- cohérente avec le SDAGE vis-à-vis duquel il doit être compatible,
- fidèle avec les choix stratégiques de la CLE.

Cette assistance juridique sera réalisée par un prestataire extérieur choisi dans le cadre du code des marchés publics. Elle est estimée à 10 000,00 € TTC.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Organismes	Taux	Montant TTC
Agence de l'Eau Loire-Bretagne	80 %	8 000,00 €
Syndicat Layon Aubance Louets	20 %	2 000,00 €
TOTAL	100 %	10 000,00 €

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, **DECIDENT** à l'unanimité :

- **d'approuver** l'opération « assistance juridique pour la révision du SAGE Layon Aubance Louets » pour un montant prévisionnel de 10 000,00 € TTC,
- **de demander** une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne pour un montant de 8 000,00 € (80 %),
- **de donner tout pouvoir** au Président pour mener à bien cette opération,
- **d'autoriser** le Président à passer et signer tous documents se rapportant à l'action « assistance juridique pour la révision du SAGE Layon Aubance Louets ».

Délibération 2017-40 - Choix du prestataire - Levés topographiques du système de protection du Val du Petit Louet

M. le Président informe les membres présents que dans le cadre de l'étude de fonctionnement hydrogéologique et de prévention des inondations du Val du Petit Louet, des levés topographiques du système de protection contre les crues doivent être réalisés.

Les prestations consistent essentiellement à :

- Réaliser un profil en long de la crête de digue sur 13,6 km,
- Réaliser 21 profils en travers de la digue,
- Relever les ouvrages hydrauliques existants (portes, déversoirs, ouvrages traversants),
- Etablir le nivellement des échelles limnimétriques du secteur et des têtes de piézomètres réalisés dans le cadre d'une mission géotechnique réalisée à l'automne 2017.

Cette prestation a fait l'objet d'une consultation dans le cadre d'un Marché Public en Procédure Adaptée. La consultation a été menée du 16 juin au 6 juillet 2017.

2 prestataires ont remis une offre conforme aux règles du marché.

L'analyse des offres est présentée en annexe.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, décident à l'unanimité :

- **De retenir** l'offre du cabinet ONILLON-DURET pour un montant total de 10 625 € HT,
- **De donner tout pouvoir** au Président pour mener à bien cette opération,
- **D'autoriser** le Président à passer et signer tous documents se rapportant à cette opération.

Délibération 2017-41 - Choix du prestataire - Reconnaissances géophysiques du système de protection du Val du Petit Louet

M. le Président informe les membres présents que dans le cadre de l'étude de fonctionnement hydrogéologique et de prévention des inondations du Val du Petit Louet, des reconnaissances géophysiques du système de protection contre les crues doivent être réalisées.

Les prestations comprennent essentiellement :

- Les travaux préparatoires : installations de chantier, accès...
- La réalisation des investigations géophysiques par une méthode électromagnétique :
 - o 2 profilages (en crête et en pied de digue côté Val) sur la digue insubmersible (7,9 km),
 - o 1 profilage en crête sur la digue submersible (5,2 km),
 - o 1 profilage en crête sur un tronçon de 50 m de la route départementale 160,
- La réalisation du rapport et des plans.

Cette prestation a fait l'objet d'une consultation dans le cadre d'un Marché Public en Procédure Adaptée. La consultation a été menée du 16 juin au 6 juillet 2017.

2 prestataires ont remis une offre conforme aux règles du marché.

L'analyse des offres est présentée en annexe.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, décident à l'unanimité :

- **De retenir** l'offre de GEO HYDRO INVESTIGATION pour un montant total de 4 680 € HT,
- **De donner tout pouvoir** au Président pour mener à bien cette opération,
- **D'autoriser** le Président à passer et signer tous documents se rapportant à cette opération.

Délibération 2017-42 - Choix du prestataire - Reconnaissances géotechniques et suivi piézométrique du système de protection du Val du Petit Louet

M. le Président informe les membres présents que dans le cadre de l'étude de fonctionnement hydrogéologique et de prévention des inondations du Val du Petit Louet, des reconnaissances géotechniques et un suivi piézométriques du système de protection contre les crues doivent être réalisés.

Les prestations comprennent essentiellement :

Reconnaissances géotechniques :

- Les travaux préparatoires : installations de chantier, accès...
- La réalisation de sondages carottés, avec prélèvements d'échantillons intacts, dans le corps de la digue jusqu'au substratum rocheux,
- La réalisation de sondages à la tarière avec tubage à l'avancement ou simultané sur une profondeur de 6 m pour les piézomètres avec prélèvements d'échantillons,
- L'équipement des piézomètres (tubes, chambre de mesure, bouchon d'argile, scellement de la partie haute du tube et protection de la tête des tubes) dans les forages à équiper,
- La réalisation des essais d'identification des sols suivants :
 - o Teneur en eau,
 - o Classification GTR (granulométrie, et valeur de bleu du sol VBS),
 - o Sédimentométrie,
 - o Essais de cisaillement (consolidé drainé),
 - o Essais Lefranc,
- La remise en état des lieux,
- La réalisation du rapport et des plans de récolement.

Suivi des niveaux piézométriques :

- La mise à disposition des capteurs piézométriques,
- L'installation et la désinstallation des capteurs,
- La réalisation des visites de suivi des capteurs.

Cette prestation a fait l'objet d'une consultation dans le cadre d'un Marché Public en Procédure Adaptée. La consultation a été menée du 16 juin au 6 juillet 2017.

3 prestataires ont remis une offre conforme aux règles du marché.

L'analyse des offres est présentée en annexe.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, décident à l'unanimité :

- **De retenir** l'offre de HYDROGEOTECHNIQUE pour un montant total de 36 215 € HT,
- **De donner tout pouvoir** au Président pour mener à bien cette opération,
- **D'autoriser** le Président à passer et signer tous documents se rapportant à cette opération.

Délibération 2017-43 - Choix du prestataire - Aménagement du lit et des berges du Lys à MONTILLIERS - 2017

M. le Président informe les membres présents que dans le cadre du Contrat Territorial volet milieux aquatiques, le Syndicat Layon Aubance Louets a lancé une consultation pour l'aménagement du Lys sur la commune de Montilliers en 2017. Ces travaux sont prévus sur la propriété communale et font l'objet d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la commune de Montilliers.

Les travaux concernent également des parcelles privées et font l'objet d'une Déclaration d'Intérêt Général au titre de l'article L.211-7 du code de l'environnement.

Les travaux consistent :

- à la suppression de la passerelle existante,
- à la création d'un passage à gué,
- à l'aménagement de banquettes minérales,
- aux reprofilages des berges,
- à la diversification des habitats aquatiques,
- au rétrécissement du lit et la protection des berges,
- à la recharge du lit du Lys,
- à la préparation des ouvrages pour poser la passerelle,
- à l'entretien et la restauration de la végétation,
- à la remise en état du site.

La consultation effectuée du 26 juin au 10 juillet 2017 est une procédure adaptée. Le marché a fait l'objet d'une consultation direct le 26 juin 2017. 3 entreprises ont été consultées. 2 entreprises ont transmis leur offre.

L'analyse des offres est présentée en annexe.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, **DECIDENT** à l'unanimité :

- de retenir l'offre de SARL TISSEROND pour un montant maximum de 8 617,60 € HT,
- d'autoriser le Président à passer et signer tous documents se rapportant à l'action « Aménagement du lit et des berges du Lys à Montilliers - 2017 ».

Délibération 2017-44 - Décision Modificative n°2017-02

M. le Président informe les membres présents de la nécessité de procéder à une décision modificative, dans le cadre de la reprise des deux anciens véhicules du Syndicat par Renault SAUMUR :

- BERLINGO : 200.00 €
- PARTNER : 1 100.00 €

Il convient donc de procéder à l'écriture comptable suivante :

Recettes d'Investissement :

- **024 - Produits des cessions d'immobilisations : + 1 300.00 €**

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, décident à l'unanimité :

- **D'adopter** la décision modificative 2017-02,
- **D'autoriser** le Président à passer et signer tout document se rapportant à ce dossier.

Retour sur le forum des élus

Mme BOUTIN rapporte le bilan du 3^{ème} forum des élus. Ce bilan sera adressé par mail à l'ensemble des invités.

Point sur le bassin versant du Javoineau

M. PERDRIEAU rappelle l'organisation :

- d'une réunion réunissant le Syndicat et les propriétaires de plans d'eau sur cours d'eau le 7 juin 2017 en mairie de Valanjou,
- d'une réunion à la DDT 49 en présence du Syndicat, de la Chambre d'Agriculture 49 et de représentants des syndicats agricoles et des propriétaires de plans d'eau, ayant fait l'objet d'un compte-rendu,
- d'une réunion entre le Syndicat, les propriétaires de plans d'eau sur cours d'eau, la Chambre d'Agriculture 49 et les représentants des syndicats agricoles le 3 juillet 2017 en mairie de Valanjou.

Il en ressort que la démarche de régularisation des plans d'eau sera collective sur le bassin du Javoineau avec un co-pilotage Chambre d'Agriculture - Syndicat Layon Aubance Louets.

Un groupe de travail est constitué afin de travailler sur le projet, le contenu de l'étude et le calendrier de travail qui seront validés par un comité de pilotage.

Point sur le moulin de Pont-Barré

M. DERVIEUX rappelle que, compte-tenu de l'état très dégradé du moulin qui risque de s'effondrer à tout moment et qui constitue un danger pour les personnes, le Syndicat a déposé une demande de permis de démolir qui a été refusée du fait de sa situation dans le site inscrit « Site et coteau de Pont-Barré ».

Une réunion de concertation est prévue le 26 juillet 2017 en présence de Monsieur GASCHET (unité départementale de l'architecture et du patrimoine - UDAP49) et de Monsieur COUZIN, inspecteur des sites de la DREAL Pays-de-la-Loire.

Questions diverses

Charte paysagistes

M. GIRARD indique que la réunion, du 06 juillet 2017, destinée aux paysagistes a permis de présenter la charte paysagiste qui sera engagée sur tout le territoire du SAGE Layon Aubance Louets.

Commission prescripteurs

M. GAZEAU informe les membres du bureau que la commission prescripteurs, qui s'est réunie le 05 juillet 2017, a lancé la mise en œuvre des diagnostics « écoute conseil » avec l'objectif d'en réaliser 200 par année du Contrat Territorial 2017 - 2021

Projet d'arrêté fossé

M. PERDRIEU informe les membres présents de l'avis du bureau de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Layon Aubance Louets, à propos de la consultation sur le projet et arrêté phyto du département de Maine-et-Loire. Le bureau de la CLE souhaite une cohérence à l'échelle de la Région des pays de la Loire et à la majorité demande une bande de protection de 1 m le long des fossés.

Signature du Contrat Territorial 2017-2021

La signature du Contrat Territorial Layon Aubance Louets 2017-2021 aura lieu le 29 septembre 2017. Un courrier d'invitation sera envoyé prochainement.

Gestion du personnel

Marie JONCHERAY sera de retour le 1^{er} septembre 2017 et remplacera Pascale GERVAIS dont le CDD prend fin.

- Prochain bureau le mercredi 20 septembre 2017 à 20h30.

Fin de séance 23h00